

# SCHÉMA DIRECTEUR DE L'ENFANCE 2023 - 2027



MÉTROPOLE

GRAND LYON

# Sommaire

- 3    Edito**
- 4    La Métropole, cheffe  
de file de la politique de  
protection de l'enfance**
- 5    L'activité de la Métropole**
- 6    Un schéma articulé  
autour de cinq  
orientations  
opérationnelles**
- 7    L'IDEF, un rôle essentiel**

# Edito



© Eric Soudan

**Bruno Bernard**  
Président de la Métropole  
de Lyon

« Plus de 12 300 mineurs  
et jeunes majeurs sont  
accompagnés par la Métropole  
de Lyon et ses partenaires

associatifs dans la mission d'aide sociale à l'enfance.

*Cheffe de file de la politique de prévention et de protection de l'enfance, la Métropole de Lyon a consacré plus de 170 millions d'euros en 2022 pour prévenir et protéger les enfants et jeunes en danger. En dotant cette politique d'un schéma d'organisation pour les cinq prochaines années, nous voulons aller encore plus loin, pour continuer à améliorer nos services et nos dispositifs, pour mieux répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant.*

*C'est un horizon commun que l'on dessine ici, qui place l'enfant au cœur de nos orientations, en écoutant leurs paroles, en les impliquant davantage encore dans les décisions qui les concernent, afin de les accompagner au mieux vers l'autonomie. Ce schéma apportera de nouvelles perspectives en proposant un suivi amélioré du parcours de l'enfant, à travers des appuis administratifs et judiciaires toujours plus adaptés.*

*Merci à toutes et à tous pour votre engagement. Plus que jamais, notre devoir est de protéger les enfants pour les aider à grandir sereinement et avec ce schéma, nous avons entre nos mains un outil précieux pour y répondre.*

*C'est pourquoi nous le soumettrons au vote du Conseil Métropolitain du 26 juin prochain, pour remettre la lumière sur une politique trop souvent mise de côté et pourtant essentielle. »*



© Eric Soudan

**Lucie Vacher**  
Vice-Présidente de la  
Métropole de Lyon en charge de  
l'enfance, de la famille et de la  
jeunesse

« La prévention et la protection de l'enfance, ce sont des milliers de professionnelles et de professionnels passionnés, volontaires, enthousiastes, une trentaine d'associations habilitées et plusieurs partenaires, notamment institutionnels.

*Dans la lignée de cette forte mobilisation, un processus de co-construction du schéma Enfance a pris forme à travers 17 ateliers auxquels plus de 160 personnes ont participé entre novembre 2022 et janvier 2023. Ce document illustre l'échange collaboratif que nous menons au quotidien avec nos partenaires, et notre volonté d'animer une communauté d'engagement sur le long terme.*

*Cheffe de file sur ce secteur d'action publique, la Métropole porte ainsi avec ce schéma l'ambition d'être un territoire inspirant à l'échelle nationale en matière de respect des droits des enfants et de qualité de l'accompagnement éducatif. »*

# La Métropole, cheffe de file de la politique de protection de l'enfance

De par son caractère unique, la Métropole de Lyon, créée par la fusion de la communauté urbaine de Lyon et du Conseil général du Rhône sur les 59 communes qui composent le territoire du Grand Lyon, regroupe de vastes compétences sociales et de solidarité. Parmi ces compétences, la Métropole de Lyon œuvre pour l'enfance et la famille, à travers la protection maternelle et infantile, la protection de l'enfance ou encore le développement des modes de garde.

Protection maternelle et infantile, protection de l'enfance, adoption, développement des modes de gardes : la Métropole de Lyon soutient les parents et accompagne les enfants dans leurs premières années. En matière de financement, la collectivité a consacré en 2022 près de 170 millions d'euros aux politiques de prévention et de protection de l'enfance, soit plus de 17 % du budget alloué aux politiques de solidarité par la Métropole de Lyon. Avec l'inscription de 189 millions d'euros au budget primitif de la collectivité en 2023, ce sont environ 40 millions d'euros supplémentaires qui ont été engagés depuis 2020 en faveur de ce secteur d'action publique.

Cette politique volontariste constitue un engagement collectif, qui ne peut fonctionner que par la mobilisation de l'ensemble des acteurs. La Métropole de Lyon travaille ainsi de concert avec plusieurs

partenaires, notamment la justice (Le Tribunal pour Enfants, Le Parquet, la Protection Judiciaire de la Jeunesse) et le secteur associatif habilité.

## Qui sont les publics de la protection de l'enfance ?

- Ce sont les mineurs en danger ou en risque de l'être, dont les mineurs non accompagnés ;
- Ce sont les jeunes majeurs de moins de 21 ans ayant des difficultés d'insertion sociale faute de soutien ou de ressources familiales ;
- Ce sont Les femmes enceintes et mères isolées d'enfants de moins de trois ans ayant besoin d'un soutien matériel et psychologique.

## Une boîte à outils diversifiée

Plusieurs dispositifs de prévention sont mis en place (prévention spécialisée, soutien à la parentalité, évaluation des informations préoccupantes)

La Métropole propose de nombreuses aides et mesures d'accompagnement à domicile (administratives et judiciaires),

Il existe un dispositif

d'accueil en établissement comme en placement familial,

L'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) est en première ligne sur ces enjeux et propose un accueil d'urgence.

La Métropole propose des services liés à l'adoption et au suivi du statut de l'enfant

La protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa sécurité, sa moralité et son éducation dans le respect de ses droits.

Elle comprend :

- des actions de prévention en faveur de l'enfant et de ses parents ;
- le repérage et le traitement des situations de danger ou de risque de danger pour l'enfant ;
- les décisions administratives (aide financière, aide éducative à domicile, contrat jeune majeur, accueil familial ou en établissement) et judiciaires (ordonnance de placement, etc.) prises pour sa protection.

Les services de l'aide sociale à l'enfance (ASE), les services associatifs habilités et les tiers bénévoles mettent en œuvre la protection administrative de l'enfant. La Direction de la protection judiciaire de la jeunesse est en charge du volet judiciaire.

# L'activité de la Métropole

- 10 165 mineurs ont été pris en charge par l'aide sociale à l'enfance en 2022, pour 3254 placements
- 1159 jeunes ont été accueillis au Centre de mise à l'abri et d'évaluation en 2022 (397 jeunes reconnus mineurs, et 289 après recours devant le TPE)
- 2190 bénéficiaires d'un accompagnement jeunes majeurs en 2022

En mobilisant pleinement l'ensemble de ses services, la Métropole adapte sans cesse ses dispositifs et ses outils de pilotage pour apporter un suivi du parcours de l'enfant le plus pertinent possible.

Prévu à l'article L. 312-4 du Code de l'action sociale et des familles (CASF), le schéma d'organisation du secteur de l'enfance est prévu pour une durée de cinq ans. Document obligatoire, il a pour objet d'apprécier les besoins de la population concernée par les politiques publiques de la prévention et de la protection de l'enfance, de dresser le bilan du dispositif existant et d'en déterminer les objectifs de développement.

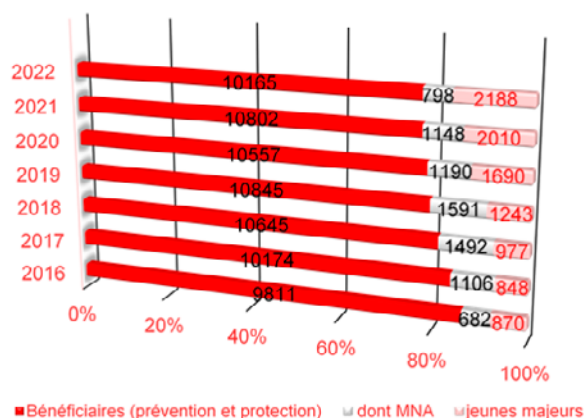
Le schéma directeur métropolitain d'organisation du secteur de l'Enfance s'inscrit en étroite articulation avec le nouveau Projet métropolitain des solidarités (PMS) de la Métropole de Lyon. Adopté le 27 mars 2023, le PMS affirme sept engagements prioritaires, dont trois modes de faire et quatre thématiques d'action pour une Métropole plus solidaire se dotant de pratiques réinventées.

## Modes de faire :

1. **Accueillir sans condition**, dans le but de diminuer le phénomène de non-recours et accompagner les publics en difficulté, notamment par la simplification et la dématérialisation des démarches publiques et des services privés
2. **Développer le pouvoir d'agir des personnes concernées** en élargissant les espaces de participation,
3. **Renforcer le pouvoir d'agir des professionnels** afin de contribuer à la diminution du turn-over, consolider les équipes et renforcer l'attractivité des métiers,

## Thématiques d'action :

4. **La Métropole de l'hospitalité**, pour agir en cohérence en faveur de l'accès au logement des personnes sans-abris et poursuivre le développement de solutions d'insertion professionnelle
5. **La Métropole du prendre soin**, pour développer et diffuser une culture de la bienveillance et de la bienveillance face aux vulnérabilités sur le territoire
6. **La Métropole de l'inclusion**, pour contribuer au développement de liens sociaux et encourager les solidarités de proximité
7. **La Métropole de l'émancipation**, pour sécuriser les parcours des jeunes et améliorer leur accès aux droits.



# Un schéma articulé autour de cinq orientations opérationnelles

## ORIENTATION 1 :

### Développer la prévention et le travail sur les compétences parentales

**Comment :** Par le développement des places en centre parental, par la diversification des mesures d'intervention à domicile et des modes d'intervention de la prévention spécialisée, mais aussi par la mise en place d'accueils organisés avec des tiers dignes de confiance.

## ORIENTATION 2 :

### Impulser la modernisation, la diversification et l'adaptation de l'offre d'accueil

**Comment :** Par la création d'une pouponnière associative et l'augmentation des places d'urgence de cercle 2 dans les Maisons d'enfants, mais aussi par le développement d'un réseau d'accueil de jour à l'appui des établissements et des ASFAM.

## ORIENTATION 3 :

### Garantir des parcours sans rupture et protecteurs aux enfants

**Comment :** Par la relocalisation du CMAE (et du service « MEOMIE ») et l'objectif de 100 % de déploiement de projets pour l'enfant en 2027,

## ORIENTATION 4 :

### Combattre l'inégalité des chances et élargir l'horizon des possibles des jeunes de l'ASE

**Comment :** Avec l'appui d'un comité de jeunes de l'ASE comme réseau de pair-aidance, mais aussi en développant les liens entre les acteurs de la prévention et de la protection de l'enfance et leur environnement, L'accompagnement mène à l'autonomie, via le travail de refonte du contrat jeune majeur,

## ORIENTATION 5 :

### Réaffirmer la Métropole comme pilote de la politique publique

**Comment :** Par le développement d'un nouveau protocole des informations préoccupantes pour harmoniser les pratiques, ainsi qu'en renforçant l'animation du réseau d'acteurs.

***Au final, le schéma se décline en 22 fiches-actions, qui recensent 74 projets opérationnels.***



# L'IDEF, un rôle essentiel

Dans le parc de Parilly, l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) accueille en urgence des mineurs de la naissance à la majorité en vue de leur offrir un cadre de protection. Ce sont près de 1200 bébés, enfants, adolescents et mamans mineures qui sont accueillis chaque année à l'IDEF.

## L'IDEF compte 219 places réparties entre :

- La pouponnière (enfants de 0 à 3 ans) qui comprend 55 places
- Le foyer (enfants de 3 à 18 ans) qui comprend 102 places auxquelles s'ajoutent 12 places au SAS et 12 places au service hors les murs
- L'accueil Mères-enfants qui comprend 38 places de jeunes femmes,

Sur l'année 2022, ce sont 1083 enfants qui ont fait un séjour dans l'établissement . Actuellement, la pouponnière compte 64 enfants et les unités ouvertes du foyer sont pleines.

Au-delà de l'hébergement et de la mise en sécurité des mineurs, l'IDEF s'attache particulièrement aux liens que les enfants doivent maintenir avec leurs familles,

## Le nouvel espace Famille

L'espace Famille est le lieu d'accueil et de rencontre entre parents et enfants. Ce service permet d'accompagner l'exercice du droit de visite dont bénéficient les parents ou le titulaire de l'autorité parentale à l'égard de son / ses enfant(s).

L'équipe est composée de trois professionnels à temps plein, d'une psychologue et d'un chef de service à temps partiel. L'équipe veille à ce que la sécurité morale et physique de l'enfant soit assurée et que toutes les conditions soient réunies pour que ce temps soit bénéfique à chacun, Les visites sont effectuées à partir d'un calendrier qui est fait par le travailleur social Enfance en MDML.

L'équipe accueille également les professionnels de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) qui assurent des visites médiatisées au sein de l'IDEF. Au bout de quatre visites, un compte-rendu de visites médiatisées ou accompagnées est écrit et envoyé aux professionnels des MDML. Ce travail collectif permet de motiver des changements ou des évolutions dans le droit des visites médiatisées.



**MÉTROPOLE DE LYON**

20 rue du Lac

CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03

**CONTACTS PRESSE**

**Métropole de Lyon**

Arnaud Mahot

amahot@grandlyon.com

06 60 69 00 48

**MÉTROPOLE**

**GRAND LYON**

**grandlyon.com**